



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PO 2021/2027 FEDER/FSE+








## Présentation

Janvier 2023

# PO FEDER 21/27

## Préfecture de Mayotte = autorité de gestion

Le PO FEDER 21/27 se structure autour de 7 priorités :

-  ✓ Priorité 1 Faire de Mayotte un territoire plus intelligent, basé sur un modèle de développement innovant
-  ✓ Priorité 2 Faire de Mayotte un territoire connecté grâce à un accès numérique de qualité
-  ✓ Priorité 3 Faire de Mayotte un territoire plus vert, à faibles émissions de carbone et gérant durablement la ressource en eau
-  ✓ Priorité 4 Faire de Mayotte un territoire doté en moyens de transports propres
-  ✓ Priorité 5 Faire de Mayotte un territoire à la mobilité plus durable
-  ✓ Priorité 6 Faire de Mayotte un territoire plus inclusif, via ses infrastructures et ses services
-  ✓ Priorité 7 Allocation Spécifique RUP - Faire de Mayotte un territoire mieux desservi à l'international



Priorités	Objectifs stratégiques /politiques	Objectifs Spécifiques (OS)	Domaines d'Intervention (DI)	Montant FEDER	Taux maximum de financement
Priorité 1 : faire de Mayotte un territoire plus intelligent basé sur un modèle innovant	OS 1	1.1 Dvpt / Rforct Capacité Rech et Inno	DI 012 Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise en réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité)	4 000 000,00 €	85,00%
		1.2 Numérisation	DI 016 Solutions TIC, services en ligne et applications pour l'administration	4 000 000,00 €	85,00%
			DI 019 Services et applications de santé en ligne (y compris les soins en ligne, l'internet des objets pour l'activité physique et l'assistance à l'autonomie à domicile)	2 000 000,00 €	85,00%
		1.3 Croissance et compétitivité	DI 020 Infrastructures commerciales des PME (y compris les parcs et sites industriels)	22 000 000,00 €	85,00%
			DI 021 Développement commercial et internationalisation des PME	22 600 000,00 €	85%, taux moyen de 33,4%
			DI 026 Soutien aux pôles d'innovation et réseaux d'entreprises, principalement au profit des PME	5 000 000,00 €	85,00%
Priorité 2 : faire de Mayotte un territoire connecté grâce à un accès numérique de qualité		1.5 Renforcer la connectivité numérique	DI 034 TIC: réseau haut débit à très grande capacité (accès/boucle locale avec une performance équivalente à une installation de fibre optique jusqu'à la distribution au point de desserte pour les foyers et les entreprises)	10 000 000,00 €	85,00%
Sous-total Priorité 1 et 2 / OS1 :				69 600 000,00 €	





Priorité 3 : faire de Mayotte un territoire plus vert, à faible émission de carbone et gérant durablement la ressource en eau	OS2	2.2 – ENR	DI 048 Énergies renouvelables: énergie solaire	5 000 000,00 €	85,00%
		2.4 - Adapt <sup>o</sup> chgt. clim. et prév <sup>o</sup> risques	DI 058 Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: inondations et glissements de terrain (y compris sensibilisation, systèmes de protection civile et de gestion des catastrophes, infrastructures et approches fondées sur des écosystèmes)	2 500 000,00 €	85,00%
			DI 061 Prévention et gestion des risques naturels non climatiques (par exemple, les tremblements de terre) et des risques liés aux activités humaines (par exemple, les accidents technologiques), (y compris sensibilisation, systèmes de protection civile et de gestion des catastrophes, infrastructures et approches fondées sur des écosystèmes)	625 000,00 €	85,00%
		2.5 - Gestion de l'eau	DI 062 Fourniture d'eau destinée à la consommation humaine (infrastructure d'extraction, de traitement, de stockage et de distribution, mesures pour une utilisation rationnelle, approvisionnement en eau potable)	47 500 000,00 €	85,00%
			DI 065 Collecte et traitement des eaux usées	30 000 000,00 €	85,00%
		2.6 - Economie circulaire	DI 067 Gestion des déchets ménagers: mesures de prévention, de réduction, de tri et de recyclage	8 000 000,00 €	85,00%
		2.7 - Biodiversité et infrastructures vertes	DI 079 Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues	3 000 000,00 €	85,00%
Priorité 4 : faire de Mayotte un territoire doté de moyens de transports propres		2.8 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone.	DI 081 Infrastructures de transports urbains propres	37 000 000,00 €	85,00%
Sous-total Priorité 3 et 4 / OS 2				133 625 000,00 €	





Priorité 5 : faire de Mayotte un territoire à la mobilité plus durable	OS3	3,2 Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	DI 109 Transports multimodaux (non urbains)	5 000 000,00 €	85,00%	
			DI 112 Autres ports maritimes	18 929 725,00 €	85,00%	
Sous-total Priorité 5 / OS3				23 929 725,00 €		
Priorité 6 - faire de Mayotte un territoire plus inclusif	OS4	4.2 Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusif dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures	DI 124 Infrastructure pour l'éducation et la formation professionnelles et l'éducation des adultes	12 000 000,00 €	85,00%	
			4.3 Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	DI 126 Infrastructures de logement (autres que pour les migrants, les réfugiés et les personnes sous ou demandant une protection internationale)	10 000 000,00 €	85,00%
				DI 127 Autres infrastructures sociales contribuant à l'inclusion sociale dans la communauté	10 000 000,00 €	85,00%
			4.5 Assurer l'égalité de l'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires et promouvoir la transition d'un système de soins hospitaliers à des soins de proximité.	DI 128 Infrastructures de santé	17 400 000,00 €	85,00%
Sous-total Priorité 6 / OS4				49 400 000,00 €		
TOTAL hors AS RUP				276 554 725,00 €		
PRIORITE 7 - Allocation RUP - désenclaver le territoire de Mayotte	RUP	3,2 Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	DI 178 - Région ultrapériphériques : aéroports	55 696 511,00 €	23,00%	
TOTAL				332 251 236,00 €		

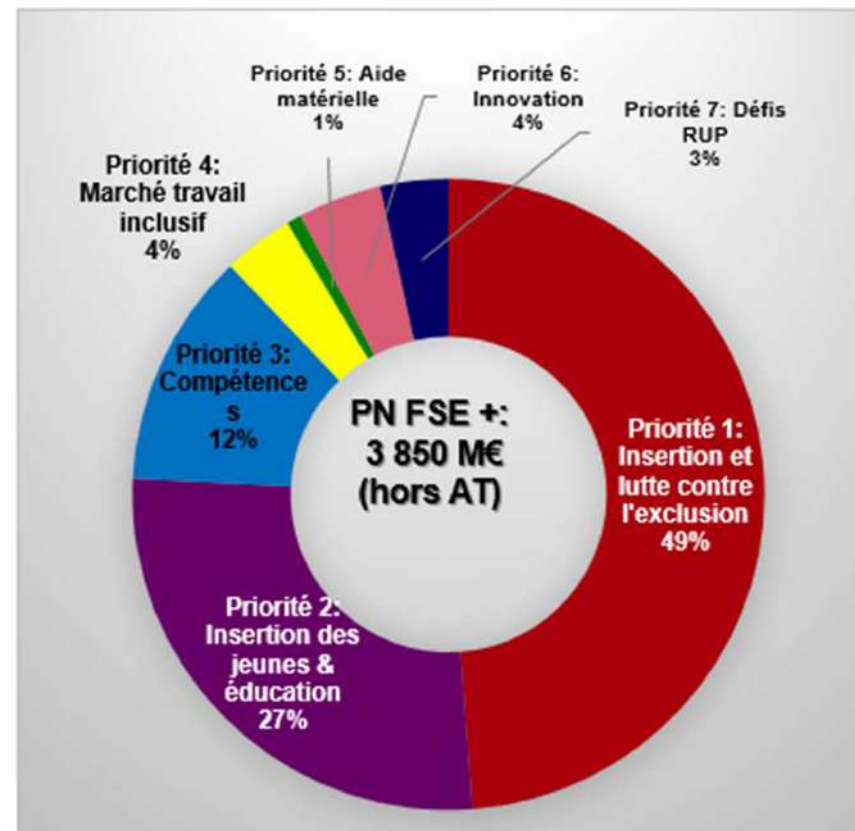


# Le PN FSE+ 21/27

## Préfecture de Mayotte = autorité de gestion déléguée

- ❑ Environ 33% du programme sera mis en œuvre au niveau national, via des organismes intermédiaires nationaux (Pôle Emploi, AVISE) et des opérateurs nationaux ou inter-régionaux (en particulier les OPCO pour la formation des salariés), mais toujours au bénéfice des territoires et des publics.
- ❑ Les 2/3 du programmes seront donc gérés au niveau déconcentré (15% dans les DOM, 50% en métropole), et la majeure partie de ces crédits seront délégués en gestion à plus de 100 organismes intermédiaires (CD, PLIE, Métropoles...)
- ❑ Une concentration des crédits sur 3 thématiques principales (près de 90% des crédits)
- ❑ Extension du FSE+ à l'aide matérielle et alimentaire aux plus démunis
- ❑ Des principes horizontaux renforcés : égalité femmes/hommes; charte des droits fondamentaux, principe dit du DNSH « **Do not significant harm** »: les actions financées ne peuvent pas être défavorables à l'environnement








Source DGEFP / Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion



# PO FSE+ 21/27 décliné à Mayotte



**Le PO FSE+ 21/27 se structure autour de 7 priorités :**

-  ✓ Priorité 1 Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi
-  ✓ Priorité 2 Insertion des jeunes et réussite scolaire
-  ✓ Priorité 3 Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques
-  ✓ Priorité 4 Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain
-  ✓ Priorité 5 Aide matérielle aux plus démunis
-  ✓ Priorité 6 Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants
-  ✓ Priorité 7 Répondre aux défis spécifiques d'outre-mer



# PO FSE+ 21/27



Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes le plus éloignées de l'emploi	47 709 889 €
dont ventilé par OS	47 709 889 €
OS 4.8 : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi <i>(approche pro et sociale, avec PE)</i>	38 006 389 €
OS 4.12 : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants <i>(déconnecté d'un lien avec l'emploi)</i>	9 703 500 €
Priorité 2 : Insertion des jeunes et réussite scolaire (à minima 23% et maxi 25%)	25 200 126 €
dont ventilé par OS	25 200 126 €
OS 4.1 : Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les DE notamment les jeunes	21 700 126 €
OS 4.6 : Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive	3 500 000
Priorité 3 : Améliorer les compétences et les sys d'éducation, de formation pro et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations éco	10 390 000 €
dont ventilé par OS	10 390 000 €
OS 4.5 Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire	2 400 000 €
OS 4.7 : Formation continue des salariés, des demandeurs d'emploi et anticipation des mutations économiques et GPEC	7 990 000 €





# PO FSE+ 21/27



Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain	3 742 572 €
dont ventilé par OS	3 742 572 €
OS 4.3 : Participation égale au marché du travail	1 400 000 €
OS 4.4 : Santé et qualité de vie au travail, vieillissement actif	2 342 572 €
Priorité 5 – Aide matérielle aux plus démunis	1 875 097 €
dont ventilé par OS	1 875 097 €
OS 4.13 : Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de bas aux personnes les plus démunies	1 875 097 €
Priorité 6 – Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants	2 000 000 €
dont ventilé par OS	2 000 000 €
OS 4.8 : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active	2 000 000
Priorité 7 – Répondre aux défis spécifiques des régions d'outre-mer	15 945 252 €
dont ventilé par OS	15 945 252 €
OS 4.1 Améliorer l'accès à l'emploi	6 745 252
OS 4.6 : Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive	3 000 000
OS 9 : Formation des acteurs de santé	6 200 000
<b>TOTAL avant AT</b>	<b>106 862 936 €</b>

